GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED

L/2082/Add.1
6 December 1963

Limited Distribution

CEYLON APPLICATION UNDER ARTICLE XVIII

Request for Extension of Release

Addendum

In the communication quoted in paragraph 1 of L/2082, the Government of Ceylon requested an extension of the release granted under Article XVIII:C with respect to sarongs, sarees and cotton piece-goods, for a period of two years. The Ceylon Government has now advised that the period of extension requested is five years and not two years.

DEMANDE PRESENTEE PAR CEYLAN AU TITRE DE L'ARTICLE XVIII

Demande de prorogation de dispense

Addendum

Par la communication dont le texte est reproduit au paragraphe 1 du document L/2082, le gouvernement de Ceylan avait demandé la prorogation, pour une nouvelle période de deux ans, de la dispense qui lui avait été octroyée en vertu de la section C de l'article XVIII, concernant les sarongs, saris et tissus de coton. Le gouvernement de Ceylan vient de faire savoir au secrétariat qu'il sollicite la prorogation de cette dispense pour une durée de cinq ans, et non pour deux ans.